

A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré de Rayol-Canadel

14 Avenue des Anglais, 83820 Rayol-Canadel sur Mer

www.adrer.org

Agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.
Arrêté Préfectoral n° 2014/21

ASSEMBLEE GENERALE du 9 avril 2016

RAPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2015

Notre activité au cours de l'année 2015 a été principalement consacrée au suivi de l'étude du Plan d'urbanisme de la commune sans oublier toutefois celui des activités menées par la Communauté de communes.

A. La Commune

Invitée par le Maire à cinq réunions de concertation au fur et à mesure de l'état d'avancement des études notre association a pu faire part de ses propositions concernant tous les problèmes d'urbanisme de la commune : l'aménagement du centre du village et des plages, la servitude des Espaces boisés classés ... Tout en rappelant nos positions anciennes sur la Tessonnière et les Arômes.

La municipalité a organisé tout au long de l'étude trois réunions publiques de concertation avec la population afin de lui faire connaître les différents sujets traités dans le PLU et d'en discuter : le problème posé par la loi ALLUR qui entre autres effets supprime la notion de COS, le Plan d'aménagement et de développement durable, le zonage, le logement, la Tessonnière et les Arômes, et une quatrième pour présenter le document complet arrêté par le Conseil municipal le 5/02/2016.

Ce dossier sera présenté à l'enquête publique cet été.

Lors de ce Conseil nous avons apprécié que monsieur le Maire ait remercié l'ADRER pour sa participation active et constructive à l'élaboration de ce document. Cela conforte notre détermination dans la poursuite de nos activités.

Je rappelle que nous vous avons tenus informés régulièrement du déroulement de toutes ces réunions.

Je tiens à noter que le maire a été très attentif à suivre les prescriptions de la loi Littoral et du SCOT en réalisant plusieurs études, notamment sur la biodiversité, le paysage et les problèmes de co-visibilité. Les Services de l'administration et les associations communales et même départementale ayant été régulièrement associés on est en droit d'espérer un accueil favorable de la part des institutions.

Il faut indiquer ici que la plupart des options prises par la municipalité pour revitaliser la commune et ainsi améliorer la vie des habitants correspondent aux souhaits exprimés par l'ADRER depuis plusieurs années.

Par ailleurs nous avons questionné le Conseil départemental sur trois sujets concernant la vie des habitants de la commune : la réouverture de la RD 27, la hauteur de la bordure de raccordement entre l'entrée du parking du centre du village et la RD 559 ainsi que la desserte de la gare d'Hyères par le réseau Varlib. Nous avons reçu des réponses satisfaisantes sur les deux premières lettres et sommes en attente d'une réponse sur la troisième.

B- La Communauté de communes.

Ce nouvel organisme administratif créé à la fin de l'année 2012 prend de l'importance d'année en année et tient de plus en plus sa place dans l'aménagement des douze communes du Golfe dont la nôtre. Il est important que l'ADRER suive de près les décisions administratives et financières qui s'y prennent. A cet effet notre association a été reconnue au cours de l'année comme étant représentative et a participé à plusieurs réunions.

1- Les déchets ménagers

- L'adhésion en novembre 2015 au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT) et son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 permettent de traiter dès maintenant et jusqu'en 2018 15 600 tonnes puis 39 000 tonnes de déchets annuels, c'est-à-dire leur totalité. Ceux-ci étaient précédemment enfouis en décharge. Cette valorisation devrait permettre en deux étapes une baisse sensible du coût de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- Dès cette année commence également la mise en place de la « Redevance spéciale » pour les collectivités et les professionnels (voir la Tribune n° 31 sur les déchets ménagers) qui pourrait conduire également à une baisse de la TEOM payée par les particuliers.
- Le Conseil a également décidé de réorganiser l'Ecopôle de la Môle pour le traitement de la partie "déchets verts" d'une part et de la partie "bois" d'autre part.

2- L'étude du SCOT accompagnée du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)

Après l'exposition tenue dans chaque commune faisant état du déroulement de l'étude et de son échéancier, un livre blanc suivi d'un document sur les objectifs à réaliser sont sur le point d'être publiés.

3- Diverses actions ont également été engagées sur :

- La lutte contre les inondations des cours d'eau,
- La lutte contre les feux de forêt,
- Le « haut débit » pour tous,
- La reconduite pour l'année 2016 de la gratuité des transports scolaires pour 3 500 élèves,

Depuis six mois, la compétence « Assainissement non collectif » qui intéresse de nombreux habitants de la commune a été reprise par la Communauté.

C- Les Tribunes

Notre " Tribune " traite des sujets en rapport avec l'actualité et les préoccupations locales, c'est ainsi qu'au cours de l'année 2015 vous ont été adressées:

- Tribune n° 30 en mars : " Economies d'énergie et énergies renouvelables" -
- Tribune n° 31 en avril : "Déchets ménagers - et si l'on payait ce que l'on produit"
- Tribune n° 32 en juillet : "Observations sur le projet de PADD"
- Tribune n° 33 en septembre : " Les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) "
- Tribune n° 34 en décembre : " Les compétences de la Région parmi celles des autres collectivités territoriales"
- Tribune 35 en janvier 2016 : " Le projet de PLU"

Toutes ces Tribunes ainsi que les plus anciennes sont accessibles sur le site de l'association : www.adrer.org

D- Perspectives pour l'année 2016.

Le suivi des décisions prises par la Commune et la Communauté de communes et leurs répercussions sur la vie des habitants seront maintenues.

Nous allons également entreprendre l'élaboration d'un dossier technique concernant la création d'une plantation d'oliviers et/ou d'amandiers sur des terrains anciennement cultivés desservis par la RD 27. Ce dossier servira de support à la création, souhaitée par la municipalité, d'une zone agricole lors d'une révision du PLU. Cette étude sera conduite par monsieur Jean-Paul Julien, administrateur de l'ADRER tout à fait compétent en matière d'agriculture.

C'est la suite d'une idée qu'il a lui-même exposée lors de notre assemblée générale de l'année dernière.

Fait à Rayol-Canadel le 04/04/2016

Le Président

Jean Mansiaux